

**SEMINAIRE CIRAD  
ECONOMIE INSTITUTIONNELLE ET AGRICULTURE  
MONTPELLIER ; 7-9 SEPTEMBRE 1992**

**REGULATION ET SECTEUR INFORMEL**

**Hélène REY**

Sans doute, le ralentissement de la croissance explique la focalisation des travaux sur un phénomène qui existait de longue date et qui selon GALLISSOT (1991) perpétue les pratiques marchandes de réseaux et de solidarités familiales du capitalisme marchand. L'émergence de petits intermédiaires marchands serait pour certains une manifestation de l'économie de marché, en de nombreux points similaire à l'avènement du capitalisme dans les sociétés occidentales (NICOLAS, 1991). De même, s'appuyant sur les analyses de Braudel, MARCHENAY et RUDEL (1987) rappellent que chaque période de crise s'est accompagnée d'une explosion de la création de petites entreprises. Cette nouvelle perception de l'informel tend à se développer et induit un changement d'attitude des Etats et des Organisations Internationales qui tentent à présent à en promouvoir le développement pour dynamiser la création d'emploi. Nombre de recherches avaient jusqu'alors plutôt cherché à évaluer la richesse créée et à améliorer les outils de la comptabilité nationale. Ainsi selon les approches l'informel peut être interprété comme un renouveau de l'économie de marché ou au contraire comme une réponse "institutionnaliste" à la crise de l'économie de marché. La multidimensionnalité du phénomène appréhendé jusqu'ici de façon toujours monodisciplinaire et souvent comptable, explique sans nul doute une telle ambivalence.

Nous proposons ici de dépasser le problème des critères de définition pour s'attacher à une approche en terme de mécanisme de régulation. En effet dans le contexte actuel d'instabilité de la demande et d'allongement de la durée de réversibilité des décisions de production (BRUNO, 1989), le développement du secteur informel peut être appréhendé comme une nouvelle forme de régulation des déséquilibres : les grands conglomerats bénéficiant de la composante fixe de la demande, le poids des ajustements serait supporté par

les firmes "situées à la périphérie" (CORIAT et BOYER, 1989). Ainsi LACHAUD (1985) caractérise l'informel par l'importance des fluctuations tandis que la précarité des droits d'implantation et d'occupation est une source d'incertitude spécifique selon SERVET (1990). De même que les approches institutionnalistes montrent que la segmentation du marché du travail concentre les effets de l'incertitude sur une fraction des emplois, le développement de l'informel en réduisant l'instabilité à une partie du secteur productif pourrait être une réponse à l'accroissement de la variabilité. Cette hypothèse se démarque des approches dualistes du fait d'une opposition qui n'est plus structurelle mais dynamique et en faveur de l'informel. Si la finalité de la régulation est "d'opérer le passage entre un ensemble de rationalités limitées portant sur des décisions de production et d'échange multiples et décentralisées, à la possibilité de cohérence dynamique de l'ensemble du système" (BOYER, 1987), la capacité de régulation du secteur informel pourrait être liée à un nouveau mode d'équilibre des décisions collectives d'unités décentralisées en situation d'information imparfaite. Ainsi ROMANI (1989) témoigne de l'intérêt du mode particulier d'articulation des unités informelles qui alie concurrence et solidarité. Dans les pays développés ce type d'approche en terme de flexibilité est largement répandu et souvent centré sur le marché de l'emploi et le travail au noir qui est ainsi appréhendé par rapport à sa capacité particulière d'accueil ou d'abri de l'emploi en situation de crise (ANSELME, 1981 ; GAUDIN et SCHIRAY, 1984 ; GREFFE, 1984 ; ROSENVALLON, 1981). Dans les pays en voie de développement les analyses de LEWIS, TODARO et MAZUMDAR (CHARMES, 1990) relèvent d'une approche similaire où le secteur informel joue un rôle d'ajustement des flux migratoires, de formation professionnelle (LUBELL et ZAROUR, 1990) ou de substitut d'un système d'assurance sociale (LOPEZ CASTANO, 1989).

Après une synthèse des types d'approche témoignant des difficultés de définition et d'observation, nous tenterons d'explicitier les spécificités du mode de production et des mécanismes d'échanges qui fondent une nouvelle problématique de l'informel appréhendé comme processus de régulation. Notre présentation sera illustrée d'observations collectées dans le cadre du programme d'étude des réseaux de financement informel de la filière pêche dans le Delta central du Niger<sup>1</sup> (Mali).

---

<sup>1</sup> Ce programme a été réalisé dans le cadre d'une recherche pluridisciplinaire menée par l'ORSTOM et visant à appréhender le système pêche dans le Delta central du Niger. Il a donc été mené à l'échelle du Delta et les enquêtes ont été réalisées conjointement auprès de pêcheurs (104 unités), de constructeurs de pirogues (71 unités) et de commerçants d'engins de pêche (45 détaillants et 12 importateurs) de façon non seulement à inventorier les sources de financement informel, mais aussi à appréhender les problèmes de refinancement et les mécanismes de blocage au sein de la filière.

**- 1 - PLURIDIMENSIONNALITE DU CARACTERE INFORMEL  
ET DES NIVEAUX D'OBSERVATION**

Depuis les sept critères proposés à l'origine par le Rapport du Bureau International du Travail<sup>2</sup> de multiples tentatives de définition de l'informel ont été entreprises. Ainsi WILLARD (1989) dénombre pas moins de 27 acceptions. En fonction des critères proposés on peut opposer plusieurs types d'approches.

Les définitions structurelles sont souvent multicritères. La petite échelle des activités, le faible niveau de technologie et d'organisation (souvent saisi par l'absence de comptabilité) et le non enregistrement sont communs à la plupart d'entre elles. L'absence de barrière à l'entrée en liaison avec le faible coût de création des emplois est aussi fréquemment évoquée. Les tentatives d'élaboration d'indicateurs synthétiques tels que le niveau de revenu (HART, 1973), l'intensité capitalistique (STEEL, 1980), l'organisation sociale et juridique (MAZUMDAR, 1976 ; WEEKS, 1975) ou la productivité du travail, n'ont pu pallier l'arbitraire de la délimitation. Par ailleurs, la prise en compte simultanée de plusieurs indicateurs ou d'un critère synthétique s'avère difficile et ne peut offrir que des définitions *a posteriori* (LOOTVOET, 1988). Le seul critère de distinction *a priori* reste donc celui du non enregistrement. Malgré les nombreuses critiques dont il a fait l'objet, on s'oriente à présent vers une distinction à partir du critère de taille (CHARMES, 1990). L'informel est alors défini comme "l'ensemble des activités non agricoles de petite taille qui ne sont pas saisies de façon permanente et régulière par les enquêtes statistiques" (CHARMES, 1990). Le champ du secteur dépend alors de l'efficacité des systèmes administratifs nationaux et ne peut donc être ni homogène ni constant dans le temps.

Les définitions fonctionnelles se centrent sur les relations avec le secteur formel et les mécanismes de développement. D'inspiration marxiste elles appréhendent l'informel comme un secteur de reproduction au moindre coût de la main d'oeuvre pour le secteur formel (LOOTVOET, 1988). Ces analyses dualistes subsistent l'opposition structuré/non structuré à la partition moderne/traditionnel. Le secteur informel recouvre alors l'ensemble des activités réalisées par des individus ayant pour objectif d'assurer la survie du groupe (ROUBAUD, 1991).

---

<sup>2</sup> Facilité d'entrée, marchés de concurrence non réglementés, utilisation de ressources locales, propriété familiale des entreprises, petite échelle des activités, technologies requérant une forte intensité de travail, formations acquises en dehors du système scolaire.

Selon les approches analytiques enfin, l'économie informelle correspond aux "actes ou ensembles d'actes économiques marchands qui échappent aux normes légales, en matière fiscale, sociale, juridique ou d'enregistrement statistique" (DE MIRAS, 1990). Il s'agit d'appréhender des comportements et des logiques économiques sous jacentes témoignant que le secteur informel n'est nullement non structuré mais en plus grande symbiose avec les usages, le droit coutumier et les obligations familiales et sociales (BAUD, 1991).

En fait, trois principes font l'objet d'un consensus international (ROUBAUD et SERUZIER, 1991). Le secteur informel doit concerner des activités économiques (au sens de la comptabilité nationale) et ne doit pas être confondu avec l'économie souterraine. L'unité statistique d'analyse doit se fonder sur l'unité économique et non sur l'individu ou l'activité afin de permettre l'adéquation entre les unités et l'emploi informel. Les approches comptables et statistiques retiennent l'établissement comme unité d'observation. Celui-ci est entendu comme : "une unité économique exerçant une activité productive, quels que soient le rythme de l'activité et le type de locaux utilisés" (ROUBAUD et SERUZIER, 1991). Un même établissement ne pouvant se rattacher qu'à une seule unité, ce choix permet une partition disjointe et donc une mesure des flux produits. Toutefois on observe deux limites importantes qui font du concept d'établissement un cadre adapté à une approche comptable mais pas à une problématique économique.

D'une part il s'agit d'une unité élémentaire de production sans correspondance stricte avec l'unité économique. En effet on observe fréquemment une multiplication des établissements relevant d'une diversification sectorielle ou d'une stratégie de dédoublement. Ce mode d'accumulation particulier permet la diversification des risques ou correspond à une stratégie de discontinuité et de discrétion (JUDET, 1989 ; NOWAK, 1988). D'autre part, il existe des unités dites non localisées pour lesquelles ce concept devient caduque. Le recensement des unités localisées ne pose aucun problèmes méthodologique particulier (CHARMES et KAMOUN, 1985) : le degré d'exhaustivité dépendant seulement des moyens mis en oeuvre<sup>3</sup>. Par contre l'approche des unités non localisées nécessite une méthodologie particulière du fait de l'impossibilité de définir une base de sondage exhaustive préalable. Le respect de la représentativité oblige alors à recourir à des méthodes d'approche indirectes : enquête auprès des ménages ou confrontations des différentes sources de données sur l'emploi. ROUBAUD (1991) propose une méthodologie opérationnelle d'enquête mixte où la représentativité des échantillons est obtenue par enquête auprès des ménages et où l'enquête

---

<sup>3</sup> La méthodologie d'approche préconisée par CHARMES (1983) dans ce cas s'articule en trois phases : recensement exhaustif, monographies socio-économiques de métiers et enquêtes directes sur sondages sectoriels.

sur les activités informelles est ensuite réalisées auprès des établissements<sup>4</sup>. Dans le cas des secteurs que nous avons étudiés au Mali, il existe des unités migrantes mais pas intrinsèquement d'unités non localisées. La réalisation simultanée de l'enquête et du recensement a permis de réduire les risques de double compte de ces unités migrantes (et les déplacements sur le terrain). Cependant en raison de l'étendue de la zone d'étude (30 000 km<sup>2</sup>) et de l'impossibilité de concentrer l'enquête dans le temps en raison des distances et des contraintes hydrologiques, les recensements par agglomérations ne peuvent être totalement disjonctifs pour les unités migrantes ; biais que nous avons tenté de résoudre par le caractère rétrospectif des questionnaires.

La question centrale devient alors celle de la définition de l'unité d'observation. S'agissant d'un phénomène pluridimensionnel, les réponses sont plurielles et dépendent de la problématique. Ainsi l'élargissement de l'approche à d'autres domaines, pour envisager par exemple les rapports à l'instance politique dominante, nécessiterait de se situer à un niveau globalisant, tel le quartier, qui, à l'instar du village en milieu rural, paraît avoir une totalité significative suffisante en milieu urbain (LABATUT, 1989). L'apport de recherches systémiques et pluridisciplinaires permettrait sans nul doute d'éclairer la complexité du phénomène. Néanmoins, bien que regrettant le caractère monodisciplinaire des approches menées jusqu'alors, c'est dans un cadre strictement économique que nous tentons ici de proposer une définition de l'unité de production informelle qui réponde à notre questionnement en terme de mécanisme de régulation.

La faible différenciation entre l'unité de production et l'unité domestique (HUGON, 1988) conduit à rapprocher les unités informelles des unités de production familiales. Ainsi une des problématiques économiques de l'étude de la famille est d'appréhender celle-ci comme le "siège de l'organisation de l'économie informelle" (SARACENO, 1989). De nombreuses approches de l'informel en Italie (ROMANI, 1989) se situent dans le cadre de l'économie familiale qui seule permet d'aborder les modes d'appropriation et d'usage, donc les stratégies de travail et de reproduction (SARACENO, 1989). En Afrique, les études du secteur informel ont été presque totalement déconnectées du ménage alors que le système social est organisé en terme de groupes ou de ménages (LACHAUD, 1990). Au contraire en Amérique Latine, les analyses fonctionnelles orientées vers l'étude de la pauvreté et de la marginalité sont focalisées sur l'unité domestique. A maintes reprises il a été montré que les unités de production

---

<sup>4</sup> De fait les enquêtes par sondage au niveau de l'informel ne peuvent être qu'une photographie instantanée du secteur et perdent toute représentativité dans le temps. Un suivi à partir d'enquêtes répétées peut permettre une actualisation des évolutions et la prise en compte des dynamiques à conditions que soit résolu le problème de la constance dans le temps de l'échantillon. Les unités de sondage géographique se prêtant mieux par définition aux enquêtes à passage multiples, un observatoire de quartier ou de macro zone serait préférable.

familiales posent le problème particulier du pluralisme et de l'imbrication des unités selon les fonctions économiques considérées (production, consommation, accumulation) et oblige à une décomposition en plusieurs unités d'observation : "aucune ne pouvant résumer à son seul niveau, l'intégralité des mécanismes socio-économiques" (ANCEY, 1975). Sur le terrain les difficultés méthodologiques pour appréhender les unités informelles, qui ne se prêtent pas toujours à une observation directe, sont multiples et les solutions doivent être empiriquement définies en fonction des contextes. Ainsi dans le cas du Delta central du Niger où les ménages sont souvent polygames et où de nombreuses migrations s'accompagnent d'une segmentation temporaire de la famille, l'unité qui se prête le mieux à l'observation est le concept de cuisine, appelée localement "marmite". Les conditions de validité des procédures de sondage, qui supposent une population de base définie, finie et stable au moins à court terme, sont "incompatible" avec les caractéristiques de notre population de référence dans le Delta central du Niger. Compte tenu des contraintes matérielles, il était impossible d'envisager un recensement exhaustif des unités donc la constitution d'une base de sondage. Nous avons donc effectué un sondage par degré qui permet d'éviter la constitution d'une base de sondage des unités. Il s'agit alors de définir des espaces homogènes où la présence des unités peut être pré-identifiée. Deux niveaux ont été distingués. L'unité de sondage au niveau primaire est géographique : il s'agit de l'agglomération qui correspond aux caractéristique des grappes (regroupement naturel de la population) et qui présente l'avantage d'être une entité facilement repérable. Cependant l'hétérogénéité de la distribution des unités informelles recherchées au sein des agglomération, du fait de la "spécialisation" des villages, nous a conduit à une sélection des agglomérations non aléatoire mais au contraire proportionnelle au degré de spécialisation de l'agglomération dans l'activité considérée (conformément aux principes de sondage dans les cas d'hétérogénéité de taille des grappes (SCHERRER, 1983)). Au niveau secondaire l'unité de sondage est la marmite (prise comme unité d'observation de l'unité de production) et le mode de sondage est celui d'un échantillonnage aléatoire simple sans remise.

Les références habituellement retenues pour le niveau d'activité offrent un cadre de définition trop strict pour appréhender les unités informelles : l'unité de production doit avoir une activité économique, c'est à dire une production s'échangeant sur un marché et un niveau d'activité minimum. La norme de distinction entre unités actives et non actives est de 15 heures de travail hebdomadaire (CHARMES, 1988). Dans le contexte particulier de l'informel il convient de tenir compte de l'irrégularité de l'activité des unités qui fonctionnent par à-coups selon les opportunités du marché ou la disponibilité en ressources. Il s'en suit un type de pluriactivité conjoncturelle que nous avons appelé stratégie de diversification d'opportunisme (REY, 1991 (b)). Dans le cas de notre programme d'étude nous avons été confronté au problème particulier de délimitation d'une population de référence pour les constructeurs de pirogues, secteur qui se caractérise par une irrégularité de l'activité qui être interannuelle. La

distinction à un moment donné des unités actives et non actives, ou moins strictement des unités professionnelles de celles non professionnelles, étant difficile, nous avons retenu toute unité ayant construit ou réparé une pirogue l'année de référence de l'enquête<sup>5</sup>. Par ailleurs le caractère personnalisé des rapports d'échange et la pratique fréquente de production à la demande sont tels qu'on est conduit à s'interroger sur la réalité du concept de marché pour ce type de transaction (REY, 1992 (c)).

L'unité de production informelle de référence doit donc avoir une définition élargie : dès lors que des facteurs de production sont mis en oeuvre, qu'il y a création de richesse, qu'il existe une stratégie (souvent celle de la survie) et une stabilité de l'unité dans le temps, on définira une unité de production informelle quelle que soit la régularité de l'activité. La stabilité dans le temps sera appréhendée au niveau de l'unité décisionnelle et du facteur travail. En effet, la stabilité des facteurs de production ne peut être envisagée qu'au niveau du travail du fait de la fréquence possible des substitutions en capital liée à son faible niveau. L'unité décisionnelle quant à elle<sup>6</sup>, peut ou non être confondue avec l'unité de production.

Notre définition de l'unité de production informelle se fera donc en fonction de l'établissement productif, l'unité de production (capital et travail), l'unité budgétaire et du groupe familial représentatif de l'unité décisionnelle (REY, 1991 (b)). L'unité budgétaire regroupe "les personnes mettant en commun tout ou partie de leurs ressources pour réaliser des dépenses ou constituer une épargne collective" (BLAIZEAU et DUBOIS, 1989). Elle se définit ici par l'origine du financement et par l'affectation du surplus. En effet le financement externe peut provenir du secteur formel mais il est le plus souvent issu d'autres unités informelles. Il existe en effet d'importants flux croisés caractérisant un processus de financement endogène du secteur sans que le surplus soit réinvesti dans l'unité d'origine (LOOTVOET, 1988 ; REY, 1992 (b)). L'examen systématique des combinaisons pertinentes permet la construction d'une typologie théorique des types d'unité informelle (REY, 1991 (b)).

---

<sup>5</sup> Ainsi au total on recense 295 constructeurs de pirogues dans le Delta. On observe une distribution diffuse de l'activité dans de multiples agglomérations le long du Niger et du Bani. Néanmoins, on observe une hégémonie des agglomérations de Nhou Bozo et de Mopti qui regroupent l'essentiel de l'activité en terme de nombre de pirogues construites : ainsi tandis que le nombre total d'embarcations réalisées dans le Delta est évalué à 2500, une pirogue sur deux est construite dans ces agglomérations alors que seulement 15 % des réparations sont effectuées dans ces agglomérations.

<sup>6</sup> BLAIZEAU et DUBOIS (1989) offrent un cadre d'analyse selon le statut des membres du ménage par rapport à la prise de décision. Ils distinguent les acteurs (prennent les décisions et accomplissent les actes élémentaires), les réalisateurs (accomplissent des actes commandités sans intervenir dans la décision) et les bénéficiaires (dont les conditions de vie dépendent des actes décidés et réalisés par d'autres).

Dans le cadre de notre programme d'étude des circuits de financement informel l'analyse de la structure des unités budgétaires a été privilégiée et nous a conduit à introduire, pour les cas de pluralité de revenus, une distinction entre unités budgétaires uniques et multiples qui conduit à la typologie suivante des unités de production informelles.

Tableau 1 : Présentation des unités de production informelles de la filière pêche dans le Delta central du Niger en fonction de la structure des unités budgétaires

	Unités de pêche (petite taille)	Unités de pêche (grande taille)	Constructeurs de pirogues	Commerçants d'engins
Une seule source de revenu	48%	35%	31%	20%
Plusieurs budgets et une seule unité budgétaire	22%	35%	44%	42%
Plusieurs budgets et plusieurs unités budgétaires	29%	30%	25%	38%

Source : REY, 1992 (b)

## 2. FLEXIBILITE DES UNITES ET MECANISMES D'EQUILIBRE DES ECHANGES

L'identification des stratégies de flexibilité renvoie aux théories économiques de la décision et de l'information. Parmi les spécificités les plus fréquentes du mode de production on note le caractère familial de la main d'oeuvre, l'existence de formes particulières d'embauche et de rémunération, le faible niveau voire l'absence du capital immobilisé, le recours à des matériaux de récupération, l'importance du taux de valeur ajoutée et la pluriactivité. Ces caractéristiques de l'informel ne sont pas sans rappeler les conditions d'adaptation à un environnement incertain observées dans d'autres secteurs, notamment dans le cas de l'agriculture en zone aride (PACON *et al.*, 1988).

Ainsi le caractère familial de la force de travail permet, par sa divisibilité, une parfaite adaptation aux fluctuations de l'activité tandis que le nombre d'enfant est un facteur de réduction du prix de revient (LOCOCH, 1983). Par contre il peut se révéler une source de rigidité lorsque le niveau de la force de travail disponible conditionne la croissance de l'exploitation et quand l'obligation d'assurer la subsistance des membres de la famille



(indépendamment du travail fournit) le conduit à devenir un coût fixe. Les apports financiers familiaux ou informels mieux adaptés aux besoins sont la principale voire souvent l'unique source de financement (GERMIDIS *et al.*, 1991 ; REY, 1992 (a)) et jouent un rôle de réserves contre aléatoires (BROSSIER *et al.*, 1984). Ainsi dans le Delta central du Niger, les constructeurs font appel en moyenne à une personne de la famille et le nombre moyen d'apprentis est de 3 à Mopti, 4 à Nhou et 2 dans les autres agglomérations. Ceux-ci qui appartiennent le plus souvent à la famille, sont peu ou pas rémunéré mais pris en charge par le patron. L'apprentissage dure de 2 à 10 ans. Le recours à des travailleurs extérieurs à la famille existe seulement à Nhou et à Mopti. Ils sont recrutés en fonction du volume des commandes et payés au forfait à la construction. Le rapport des variations d'effectif à l'effectif maximum témoigne d'une assez grande variabilité de l'activité : il est de 33% à Nhou et à Mopti et de 50 % pour les unités réparties dans le Delta.

Tandis que la pluriactivité à titre individuel peut être le résultat d'une lutte contre la marginalité, lorsqu'elle intervient au niveau de l'unité familiale, elle peut aussi devenir un facteur spécifique de flexibilité<sup>7</sup>. Ainsi il est montré que la multiplication des activités et des revenus au sein de la famille accroît sa capacité de résistance aux crises (SARACENO, 1989). La famille devient alors un lieu social de compensation des revenus et des garanties institutionnelles (ROMANI, 1989). Outre la pratique simultanée de plusieurs activités la non spécialisation des unités informelles permet une pluriactivité séquentielle avec une succession d'activités pouvant être très rapide. La pluriactivité doit être abordée à plusieurs niveaux selon que c'est l'exploitant lui même, d'autres hommes de la famille, ou bien les femmes qui ont une ou des activités complémentaires. Notre définition de la pluriactivité exclut l'agriculture et les activités de cueillette essentiellement destinées à l'autoconsommation ainsi que les travaux d'entraide rémunérés en nature. Il s'agit donc d'une acception stricte de la pluriactivité en relation avec la perception de revenus complémentaires. Le caractère commercial a été appréhendé de façon large selon qu'il correspond à des ventes ponctuelles destinées à couvrir des besoins de liquidité ou à une stratégie de commercialisation régulière : 29% des commerçants d'engins, 16% des constructeurs de pirogues et 40% des pêcheurs sont concernés. Notons enfin que si la plupart des constructeurs de pirogues (90%) pratiquent aussi la pêche cette situation est moins fréquente chez les commerçants d'engins (17% seulement sont pêcheurs).

---

<sup>7</sup> L'intérêt pour la pluriactivité doit être rapproché des recherches menées sur les économies de variété dans les contextes d'incertitude. L'économie de variété suppose que "le coût de combiner deux ou plusieurs productions dans une unité est inférieur à celui de les produire séparément" (COHENDET et LLERENA, 1989).

Tableau 2 : Distribution des unités de production informelles de la filière pêche dans le Delta central du Niger selon les formes de pluriactivité de la famille

	Unités de pêche	Constructeurs de pirogues	Commerçants d'engins
Aucune autre activité	42%	31%	20%
Activité des femmes toute l'année	16%	34%	11%
Activité saisonnière des femmes	22%	18%	8%
Activité des autres membres de la famille	7%	8%	33%
Activité des femmes et des autres membres de la famille	13%	9%	28%

Source : REY, 1992 (b)

Il ressort de l'analyse que la stratégie de diversification familiale est quasi-générale chez les commerçants d'engins alors qu'un tiers des unités de construction de pirogues et près de la moitié des unités de pêche sont monoactives (rappelons que cela s'entend au sens de la perception de revenus complémentaires). Parallèlement, concernant la pluriactivité des exploitants, 13% des commerçants d'engins de pêche, 45% des constructeurs de pirogues et 47% des pêcheurs pratiquent une activité complémentaire. Pour la moitié des pêcheurs cette diversification est récente (5-7ans) et liée à la crise de production. Les activités les plus fréquentes sont la fonction de marabout<sup>8</sup> (28% des exploitants), les travaux à façon (26%) et le commerce (19%). Enfin 8 % des pluriactifs associent plusieurs activités.

L'absence de stock, le recours à des matériaux de récupération, la faiblesse ou l'inexistence de capital, le niveau et les diverses formes de rétribution du travail (parts sur les ventes, commissions, partage des bénéfices (AGIER, 1983)) permettent un éventail de prix et de qualités répondant à une demande personnalisée et réduisent les délais de réaction dans un contexte où la concurrence ne s'effectue plus seulement par les prix mais surtout par la capacité de réaction à l'environnement (COHENDET et LLERENA, 1990). Ainsi dans le Delta du Niger la réalisation de pirogues à l'initiative des constructeurs est une pratique récente, qui s'observe seulement à Mopti (deux tiers des unités) et à Nhou (50% des unités) et qui ne concerne que les petites embarcations utilisées pour la pêche et l'agriculture. La pratique la plus courante et qui toujours celle observée pour les grandes pirogues ou les pinasses de transport reste la construction à la demande pour laquelle la tradition veut que se soit le client qui fournisse le bois et les consommations intermédiaires. L'utilisation des planches provenant d'anciennes pirogues est fréquente en dehors des agglomérations de Nhou

<sup>8</sup> Qui peut être considérée comme une activité "commerciale" au même titre que les autres au sens où elle se traduit par une source de revenu supplémentaire non négligeable.

et de Mopti du fait d'un surcoût de transport lié au caractère excentré de la plupart des agglomérations du Delta. Alors que traditionnellement l'équilibre par le marché s'établit *a posteriori*, la production à la demande conduit à une fixation du prix *ex ante* et discontinue par rapport au marché pris dans son ensemble. Ainsi il est impossible de définir un prix de référence des pirogues sur le Delta.

La quasi majorité des unités n'ayant pas d'atelier construit l'investissement est constitué par l'outillage qui est souvent très rudimentaire. La valeur globale de l'équipement est estimée (à partir de l'actif brut évalué à son prix d'achat) à 40 000 FCFA en moyenne pour les agglomérations situées dans le Delta, tandis qu'à Nhou et à Mopti elle varie de 45000 FCFA à 250 000 FCFA selon la taille des unités (REY *et al.*, 1992).

Le contexte d'incertitude se traduit par des fonctions multi-objectifs fréquemment caractéristiques des unités familiales avec souvent une priorité à la sécurité<sup>9</sup> et. Ainsi SOUZA (1980) et HUGON (1988) caractérisent l'informel par des relations de production particulières se distinguant des stratégies de maximisation. Dans le cas de l'Afrique, LACHAUD (1985) va jusqu'à supposer une utilité marginale du profit (au delà d'un certain seuil de revenu) inférieure à la désutilité induite par le travail. FAVEREAU (1989) attribue au caractère évolutif de l'environnement, la préférence observée pour une rotation rapide des capitaux alors que BLOY et DUPUY (1989) observent des stratégies de réduction de l'immobilisation en capital fixe.

L'informel ne se caractérise pas seulement par la structure particulière du mode de production et des rapports capital/travail. Le pluralisme des prix et de la qualité des produits, la nature de la demande et la structure des circuits commerciaux définissent une nouvelle forme de concurrence et d'équilibre. Nous avons tenté par ailleurs (REY, 1991 (a) ; REY, 1992 (c)) de tester l'existence d'une spécificité du processus d'échange informel et des mécanismes d'ajustement. L'inventaire des pratiques ne permet pas d'aboutir à une définition normative mais au contraire témoigne de l'hétérogénéité des situations allant des micro-échanges d'opportunité en milieu urbain aux flux commerciaux traditionnels dépassant souvent les cadres nationaux et concernant des volumes d'affaires non négligeables. Les techniques commerciales tiennent compte à la fois des possibilités financières, de l'hétérogénéité et de l'atomicité de la clientèle. Il en résulte une parcellisation des échanges, la multiplication des points et des jours de marché mais sans entraîner pour autant une perte d'efficacité économique. Dans un contexte de décentralisation et d'atomisation de l'offre c'est au contraire un mode d'accès à l'information efficace (PENOUIL, 1990) qui permet une réduction des coûts de transaction : la confiance mutuelle qui doit être institutionnalisée sur les marchés de

---

<sup>9</sup> L'objectif de sécurité est souvent alimentaire, mais il peut être étendu à la trésorerie (stratégie de minimisation des dépenses) ou être envisagé du point de vue patrimonial.

grande taille (théorie des contrats) est souvent à la base de la relation d'échange informel. Ainsi un rapprochement peut être fait avec la théorie des transactions informelles (CHARREAUX, 1990) qui veut que "la confiance joue le rôle de la loi pour garantir le fonctionnement des réseaux dans lesquels s'organisent les transactions informelles". La maximisation de la concurrence allant à l'encontre de l'accumulation de la confiance il s'agit bien là d'une forme alternative de régulation<sup>10</sup> qui est par ailleurs une stratégie classique de lutte contre l'incertitude. L'ensemble des liens de confiance définit un réseau. Des barrières sociales, religieuses ou ethniques conduisent à la formation de groupes homogènes au sein desquels le coût en investissement de confiance est moins élevé. Ainsi le "système d'échange informel" peut être rapproché du concept de réseau marchand (AMSELLE, 1977). Le commerce d'engins de pêche dans le Delta central du Niger témoigne d'une telle organisation reposant sur un réseau de relations de confiance et de parenté (REY et SALAMANTA, 1992).

La confrontation quantitative de l'offre et de la demande n'est plus le mécanisme central de l'ajustement et le niveau de prix résulte souvent d'une négociation propre à chaque transaction, qui tient compte de la qualité, du temps de fabrication, de la nature de l'acheteur et des besoins de financement du vendeur... La substitution d'une logique de subsistance implique un ajustement qui n'est plus seulement lié à la rareté mais qui s'établit en fonction de normes sociales ne relevant pas de la seule logique marchande. Le maintien du prix quel que soit le niveau des transactions implique que ceux-ci ne sont pas l'expression de la rareté (BARRERE, 1989). Ils sont le plus souvent fonction de la demande de monnaie liée aux dépenses monétaires incompressibles. Ainsi leurs fluctuations au sein d'une même unité ne sont pas liées à l'absence de comptabilité ou à la difficulté d'évaluer le prix de revient mais à l'évolution des besoins de trésorerie du groupe familial.

L'exploration des rationalités sous jacentes aux mécanismes de régulation de l'informel sont non seulement économiques mais aussi sociales. Les logiques coutumières et familiales qui prévalent peuvent relever du concept d'organisation des institutionnalistes. BaUD (1991) parle de dons et de contre dons et évoque la spécificité des relations entre clients et fournisseurs en plus grande symbiose avec les usages, le droit coutumier et les obligations familiales et sociales... De même que les principes de l'éthique et de la morale peuvent être des institutions invisibles (ROBINSON, 1985), les motivations traditionnelles, magiques, tribales, corporatistes... sont comparables au rôle des organisations et permettent une procédure de coordination et de décision hors marché (MENARD, 1989).

---

<sup>10</sup> Toutefois, la confiance qui est soit contractualisée, soit résultant d'un calcul économique dans les systèmes de relation anonyme, a pour contrepartie le contrôle du groupe dès lors qu'il s'agit de rapports socialisés non anonymes.

Ainsi le système d'échange informel ne serait donc pas comme le présente de nombreuses analyses un nouveau mode concurrentiel relevant du développement de l'économie de marché mais au contraire un mode d'ajustement différent. THEVENOT (1989) évoque la confiance, la solidarité et la loyauté comme notions pouvant être à la base d'un équilibre général des échanges. Ces concepts recourent la notion de logiques informelles (DE MIRAS, 1990) qui peut alors se définir comme un principe d'organisation. HUGON (1990) recadre ces approches par rapport au débat politique opposant libéralisme/interventionnisme et codification /déréglementation. On peut alors opposer des activités hétéronomes socialement organisées au niveau du marché et de l'Etat à des activités autonomes organisées au niveau des petites communautés (GAUDIN SCHIREY, 1984). Il en ressort un changement d'échelle : le secteur informel ne doit pas être abordé comme une aggrégation de logiques individuelles mais comme relevant de rapports plus englobants. Son étude requiert alors une approche de type systémique, et de fait, pluridisciplinaire.

#### BIBLIOGRAPHIE

AGIER (M.), 1983. - Commerce et sociabilité ; les négociants soudanais du quartier zongo de Lomé. Ed. ORSTOM Coll. Mémoire, 99, 317 p.

AMSELLE (J.L.), 1981. - Economie souterraine, économie sans mystère. Futuribles 40: 55-76

AMSELLE (J.L.), 1977. - Les négociants de la savane. Histoire et organisation sociale des Kooroko du Mali. Ed Anthropos.

ANCEY (G.), 1975. - Niveaux de décision et fonctions objectifs en milieu rural africain. Note Amira 3

BARRERE (A.), 1989. - L'odeur de l'Afrique et l'odeur de l'argent. Communication au Séminaire de l'Association Européenne des Economistes Agricoles "Producteurs et consommateurs face aux politiques agricoles et alimentaires en Afrique". Montpellier 29 Mai-2 Juin 1989, 49 p.

BAUD (M.), 1991. - Nouveaux regards sur l'économie informelle. Afrique contemporaine 157 : 23-36

BLAIZEAU (D.) et DUBOIS (J.L), 1989. - Connaître les conditions de vie des ménages dans les pays en voie de développement. Tome 1 : concevoir l'enquête (165 p.) ; Tome 2 : collecter les informations (312 p.), Ministère de la Coopération et du Développement, Ed. Collection méthodologie n° 25

BLOY (E.) et DUPUY (C.), 1989. - Adaptation des règles de gestion aux contraintes du financement informel. Journées scientifiques du réseau UREF Casablanca 16-17 Février, 16 p.

BOYER (R.), 1987. - La théorie de la régulation : une approche critique. Ed Agalma La Découverte, Paris, 142 p.

BROSSIER (J.), CHIA (E.) et MARSHALL (E.), 1984. - Les agriculteurs et leurs pratiques de trésorerie. *Economie Rurale* 161 : 46-49

BRUNO (S.), 1989. - Flexibilité micro-économique et rigidité macro-économique : quelques remarques à propos des anticipations et de la dynamique de l'offre globale. In *Flexibilité information et décision* Cohendet P. et Llerena P. Eds Sci., *Economica* : 349-364

CHARMES (J.), 1990. - Une revue critique des concepts, définitions et recherches sur le secteur informel. In *Nouvelles approches du secteur informel* Turnham D., Salomé B. et Schwarz A. Eds Sci., OCDE Ed. : 11-52

CHARMES (J.), 1983. - Comment mesurer la contribution du secteur non structuré à la production nationale dans les pays du Tiers Monde ? in *Rewiew of Income and Wealth* , 29-4 : 429-444

CHARMES (J.) et KAMOUN (A.), 1985. - Emploi et sous emploi dans le secteur non structuré des pays en développement ; concepts et méthodes d'observation. *Communication Session centenaire de l'Institut International de Statistique. amsterdam 12-22 Août, 22 p.*

CHARREAUX (G.), 1990. - La théorie des transactions informelles. *Economie et sociétés. Série sciences de gestion n° 15* : 137-161

COHENDET (P.) et LLERENA (P.), 1990. - Nature de l'information, évaluation et organisation de l'entreprise. *Revue d'Economie Industrielle n° 51* : 141-165

COHENDET (P.) et LLERENA (P.), 1989. - Flexibilités, risque et incertitude dans la théorie de la firme : un survey. In *Flexibilité information et décision* Cohendet P. et Llerena P. Eds Sci. *Economica* : 7-71

CORDONNIER (R.), 1986. - Les commerçantes Ouest-Africaines entre marchés formels et informels. *Cahiers de sociologie économique et culturelle n°5, Univ. Lille, : 115-136*

CORIAT (B.) et BOYER (R.), 1989. - De la flexibilité technique à la stabilisation macroéconomique: un essai d'analyse. In *Flexibilité information et décision. Cohendet P. et Llerena P. Eds Sci., Economica* : 273-337

DE MIRAS (Cl.), 1990. - Etat de l'informel, informel et Etat. *Tiers Monde* 122 : 377-391

FAVEREAU (O.), 1989. - Valeur d'option et flexibilité : de la rationalité substantielle à la rationalité procédurale. In *Flexibilité information et décision. Cohendet P. et Llerena P. Eds Sci., Economica* : 121-182

GALLISSOT (R.), 1991. - Société formelle ou organique et société informelle. In *Tiers Mondes : L'informel en question. Coquery-Vidrovitch C. et Nedelec S. Eds. Sci. L'Harmattan, Paris* : 21-30

GAUDIN (J.) et SCHIRAY (M.), 1984. - L'économie cachée en France : état du débat et bilan des travaux. *Revue Economique n°4* : 691-731

GERMIDIS (D.), KESSLER (D.) et MEGHIR (R.), 1991. - Systèmes financiers et développement : quel rôle pour les secteurs financiers formel et informel. Etude du Centre de développement. OCDE. Ed. 278 p.

GREFFE (X.), 1984. - Etat providence et économie non officielle : liaisons possibles et impossibles. Revue Economique n° 4 : 667-689

HART (K.), 1973. - Informal income opportunities and urban employment in Ghana. journal of Modern African Studies, vol 2,

HUGON (P.), 1988. - Les politiques d'ajustement et les micro-entreprises dans les pays en développement. Notes et Etudes C.C.C.E. n°13, 36 p.

HUGON (P.), 1990. - Approches pour l'étude du secteur informel (dans le contexte africain). In Nouvelles approches du secteur informel Turnham D., Salomé B. et Schwarz A. Eds Sci. OCDE Ed. : 81-102

JUDET (P.), 1989. - Secteur non structuré et développement industriel. Notes et Etudes C.C.C.E. n°27, 28 P.

LABATUT (J.M.), 1989. - La méthode anthropologique et la petite production marchande en Afrique. Anthropologie et société, vol 13, 3 : 73-98

LACHAUD (J.P.), 1985. - Les méthodes d'observation des activités informelles. In le développement spontané, les activités informelles en Afrique PENOUIL (M.) et LACHAUD (J.P.) Eds Sci. Ed Pédone, Paris : 39-69

LACHAUD (J.P.), 1990. - Le secteur informel et le marché du travail en Afrique au Sud du Sahara. In Nouvelles approches du secteur informel Turnham D., Salomé B. et Schwarz A. Eds Sci., OCDE Ed. : 131-154

LOCOCH (Th.), 1983. - La fécondité en Afrique Noire. Dossier du CEPED 3 Paris,

LOOTVOET (B.), 1988. - L'artisanat et le petit commerce dans l'économie ivoirienne. Eléments pour une analyse à partir de l'étude de quatre villes de l'intérieur (Agboville, Bouaké, Dimbokro et Katiola). ORSTOM Ed. Coll Etudes et Thèses, 417 p.

LOPES CASTANO (H.), 1989. - Le secteur informel, substitut d'un système d'assurance sociale en Colombie. Problèmes d'Amérique Latine 92:113-129

LUBELL (H.) et ZAROOUR (Ch.), 1990. - Le secteur non structuré de Dakar résiste à la crise. Revue Internationale du Travail : 423-432

MARCHENAY (M.) et RUDEL (S.), 1987. - La gestion du risque dans les T.P.E. : faits et théorie. E.R.F.I. Montpellier : 43-74

MAZUMDAR (D.), 1976. - The urban informal sector. World Development, vol 4, 8

MENARD (Cl.), 1989. - Les organisations en économie de marché. Revue d'économie politique 99 (6) : 771-796

NICOLAS (J.), 1991. - L'informel dans la société française d'ancien régime. In *Tiers Mondes : L'informel en question* Coquery-Vidrovitch C. et Nedelec S. Eds. Sci. L'Harmattan, Paris : 71-78

NOWAK (M.), 1988. - De la pluriactivité à l'industrialisation rurale. Notes et Etudes C.C.C.E., n°11, 22 p.

PACON (P.), BENATA (D.) et ZAGDOUNI (L.), 1988. - Etude des comportements techniques et des décisions socio-économiques des chefs d'exploitations familiales en situation aléatoire : cas des zones arides et semi-arides ; éléments d'une méthode. Comm. Sém. "Perception du risque dans l'agriculture méditerranéenne en zone aride ou semi-aride" Tiaret 2-5 octobre 1988,

PENOUILH (M.), 1990. - Les activités informelles : réalités méconnues..., espérances illusoires ? *Economie et Humanisme*, 314 : 29-40

REY (H.), 1992 (c). - Secteur informel et marché. Contribution au numéro spécial des Cahiers des Sciences Humaines de l'ORSTOM sur le marché dans les pays en voie de développement, 13 p.

REY (H.), 1992 (b). - Diversité et articulation des circuits de financement informel au sein de la filière pêche. Contribution à l'ouvrage de synthèse du programme de recherche halieutique dans le Delta central du Niger. A paraître ORSTOM, 14 p,

REY (H.), 1992 (a). - Politiques en matière de crédit et de financement dans le domaine de la pêche artisanale. Communication au séminaire régional sur les pêcheries artisanales en Afrique de l'Ouest : Méthodologie d'études, possibilités d'aménagement et de développement. Centre National de Recherche Océanographiques et des Pêches de Mauritanie. Nouadhibou 25-30 avril 1992 : 129-142

REY (H.), KASSIBO (B.) et SALAMANTA (M.), 1992. - Pirogues et constructeurs : approche sectorielle d'une activité informelle. Contribution à l'ouvrage de synthèse du programme de recherche halieutique dans le Delta central du Niger. A paraître ORSTOM, 15p,

REY (H.) et SALAMANTA (M.), 1992. - Le commerce d'engins de pêche dans le Delta central du Niger. Contribution à l'ouvrage de synthèse du programme de recherche halieutique dans le Delta central du Niger. A paraître ORSTOM, 12 p,

REY (H.), 1991 (b). - Le concept d'unité de production informelle... ou les métamorphoses d'un kaleidoscope. multigr. ORSTOM, 19 p.

REY (H.), 1991 (a). - Les unités informelles sont-elles une réponse au déséquilibre ? Communication au colloque "L'économie de marché dans le Tiers monde" Université de Rouen 29-30 novembre 1991, 12 p.

ROBINSON (J.), 1985. - Contributions à l'économie contemporaine. *Economica*, Paris,

ROMANI (C.), 1989. - La flexibilité en Italie : les termes du débat. In *la flexibilité en Italie* Maruani M., Reynaud E. et Romani C. Eds Sci. Syros alternatives : 17-29

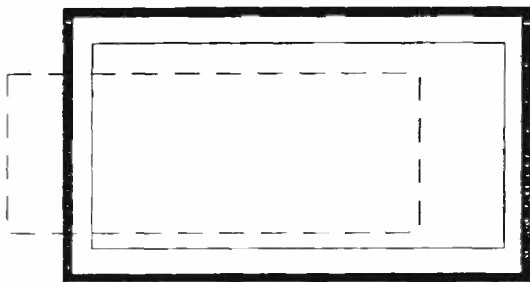


- ROSENVALLON (P.), 1981. - La crise de l'Etat providence. Ed Le Seuil. Paris,
- ROUBAUD (F.), 1991. - Proposition pour intégrer le secteur informel dans la comptabilité nationale. Concept et mesure. Stateco 65 : 5-32
- ROUBAUD (F.) et SERUZIER (M.), 1991. - Economie non enregistrée par la statistique et secteur informel dans les pays en voie de développement. multigr. ORSTOM 55 p.
- SARACENO (C.), 1989. - Stratégies familiales sur le marché du travail. In la flexibilité en Italie Maruani M., Reynaud E. et Romani C. Eds Sci. Syros alternatives : 113-121
- SCHERRER (B.), 1983 - Techniques de sondage en écologie. In stratégies d'échantillonnage en écologie, Frontier ed., Masson : 63-162
- SERVET (J.M.), 1990. - Pratiques informelles d'épargne dans les pays en développement. Cahiers Monnaie et financement n°19 Ordres et désordres financiers. Université Lyon 2 : 204-233
- SOUZA (P.) 1980. - Emprego, salarios e pobreza, Editora HUCITEC, Sao Paulo,
- STEEL (W.F.), 1980. - Intensité de capital et choix entre emploi et production : importance de l'analyse multisectorielle. Tiers Monde 82
- THEVENOT (L.), 1989. Equilibre et rationalité dans un univers complexe. Revue Economique 40 (2) : 147-197
- WEEKS (J.), 1975. - L'extension de l'emploi dans le secteur urbain non structuré des pays en voie de développement. Revue Internationale du Travail, vol 111, 1
- WILLARD (J.C.), 1989. - L'économie souterraine dans les comptes nationaux. INSEE. Economie et Statistiques 226 : 35-51

# LES UNITES DE PRODUCTION INFORMELLES PARTIELLEMENT FAMILIALES

## UNITE BUDGETAIRE NON FAMILIALE

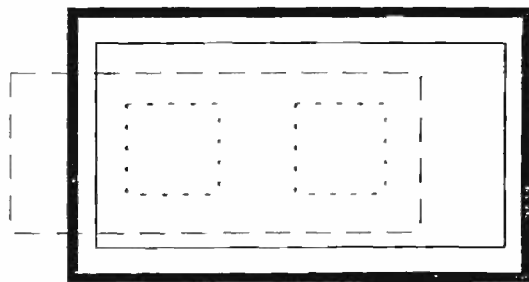
Unité à financement externe  
non localisée



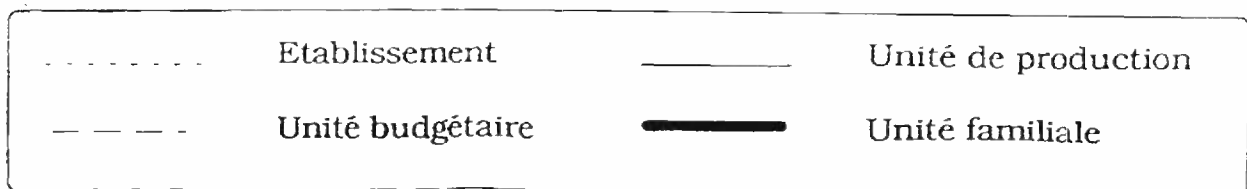
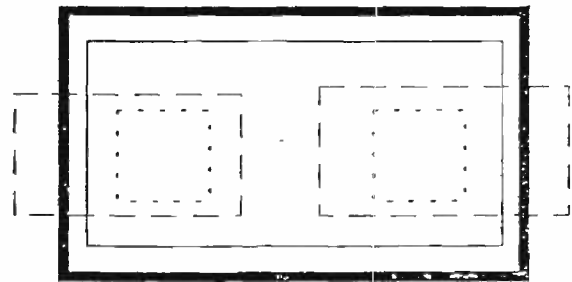
Unité à financement externe  
mono-établissement



Unité à financement externe  
pluri-établissements  
à budget commun



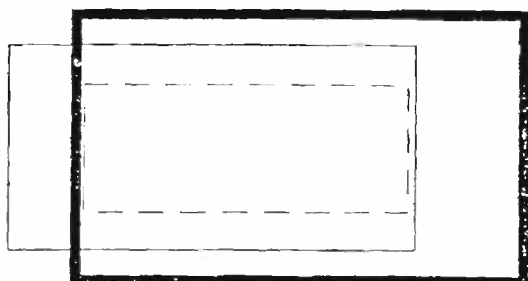
Unité à financement externe  
pluri-établissements  
à budgets propres



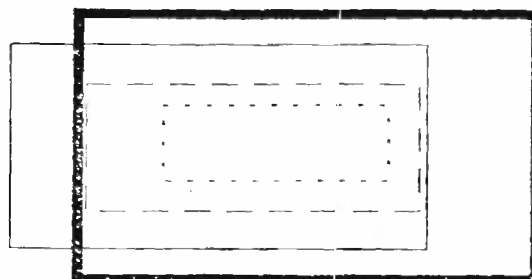
# LES UNITES DE PRODUCTION INFORMELLES PARTIELLEMENT FAMILIALES

## FACTEUR TRAVAIL PARTIELLEMENT FAMILIAL

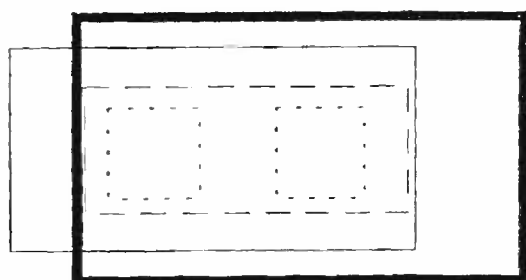
Unité à travail salarié  
non localisée



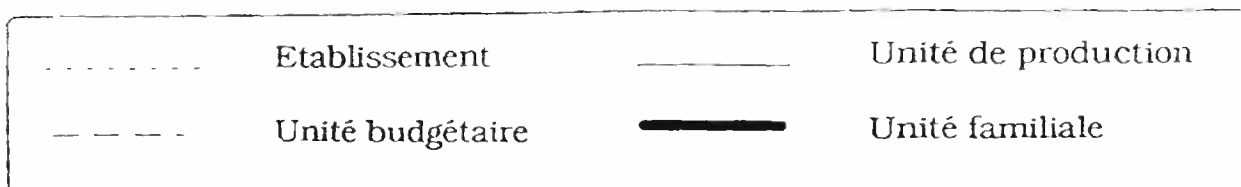
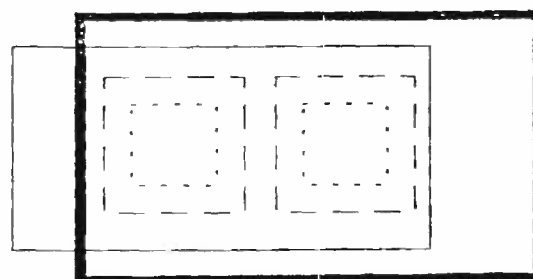
Unité à travail salarié  
mono-établissement



Unité à travail salarié  
pluri-établissements  
budget commun

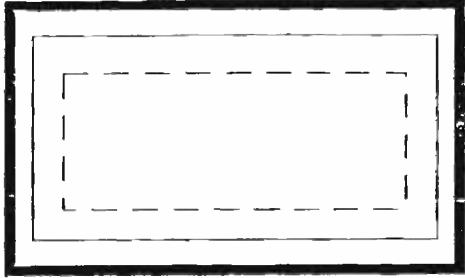


Unité à travail salarié  
pluri-établissements  
à budgets propres

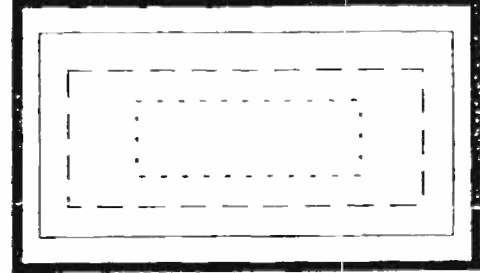


## LES UNITES DE PRODUCTION INFORMELLES INTEGRALEMENT FAMILIALES

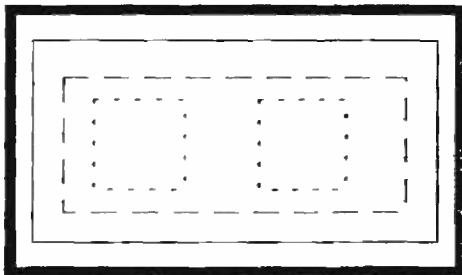
Unité intégralement  
familiale non localisée



Unité intégralement  
familiale mono-établissement



Unité intégralement  
familiale pluri-établissements  
à budget commun



Unité intégralement  
familiale pluri-établissements  
à budgets propres

